

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Séance du 20 septembre 2021 à 19H00

M Maxime DAYE, Bourgmestre - Président;
M Léandre HUART, Mme Ludivine PAPLEUX, Echevins;
Mme Bénédicte THIBAUT, Présidente du CPAS;
MM André-Paul COPPENS, Olivier FIEVEZ
Mme Angélique MAUCQ, Echevins;
Mme Martine DAVID, MM. Michel BRANCART, Yves GUEVAR, Pierre André DAMAS, M. Henri-Jean ANDRE, Mmes Nathalie WYNANTS, MM. Christophe DECAMPS, Guy DE SMET, Mmes Gwennaëlle BOMBART, Anne-Françoise PETIT JEAN, Mmes Christiane OPHALS, Muriel DE DOBBELEER, Martine GAEREMYNCK, MM. Eric BERTEAU, Luc GAILLY, Pierre-Yves HUBAUT, Conseillers Communaux.
M. Bernard ANTOINE, Directeur Général.
Excusés : M. Youcef BOUGHRIF, Nino MANZINI, MM Anne FERON. M. Jean-Jacques FLAHAUX.

Objet n°49 - Question orale de la Conseillère Muriel DE DOBBELEER au sujet de la malpropreté du parking rue des Dignes.

L'Assemblée prend connaissance de la question orale de Madame la Conseillère Muriel De Dobbeler relative à la malpropreté du parking rue des Dignes.

Le 10 mai 2021, j'interpellais le Collège par une question écrite sur le sujet de malpropreté du parking rue des Dignes localisé en face du parking du Carrefour Market.

Des citoyens inquiets de l'utilisation des emplacements de parking pour l'utilisation de stockage de bois, d'une remorque et de matériel de récupération m'avaient fait état de la situation.

J'ai reçu le 7 juin une réponse de votre part répondant à mes questions : « Aucune autorisation communale n'avait été octroyée pour procéder à un dépôt d'objets et déchets sur le parking de la rue des Dignes »

Et votre courrier de conclure : « Le service environnement, en collaboration avec l'agent de quartier de la zone de police, va contraindre à enlever ce dépôt illégal dans les plus brefs délais, sous peine de poursuites pénales. »

A ce jour, il est à constater que même si du rangement a été effectué, il reste encore une certaine occupation du parking et qu'à mon sens « les plus brefs délais » sont dépassés.

Le Collège peut-il répondre à mes questions :

- Avez-vous pris contact pour l'enlèvement de ce dépôt illégal ?
- Avez-vous entamé une procédure ?

Monsieur l'Echevin Léandre HUART répond à la question :

Nos agents se sont rendus sur place afin de dresser constat, suite à cela deux courriers (avec rappel) ont été envoyés aux protagonistes afin de procéder à l'évacuation des tous les déchets. À ce jour, malgré un rangement sommaire, force est de constater que rien n'a été fait dans le délai imparti et qu'aucun suivi n'a été accordé aux avertissements du Collège communal sur l'illégalité de ce stockage.

Il est prévu de donner une dernière injonction pour que tout parte sans délai.

Sans action, il est prévu de rédiger un procès-verbal pour stockage de déchets.

Le PV ne résoudra pas l'enlèvement des stockages, il faudra alors envoyer des équipes communales pour tout enlever aux frais du propriétaire et ce en collaboration avec le Zone de Police.